**RESSOURCES EN AVORTEMENT DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL:**

**Centre de RDV de Montréal**

514 380-8299

**(!) Clinique médicale de l’Alternative**

2034, rue St- Hubert, Montréal, H2L 3Z5

514-281-9848

**(!) Clinique Morgentaler**

1259, rue Berri, suite 900, Montréal, 2L 4C7

514 844-4844

**CLSC Montréal Nord- Clinique jeunesse**

11441, bd. Lacordaire, Montréal, H1G 4J9

514 955-2645

**(!) Centre de santé des femmes de Montréal**

3401, av. De Lorimier, H2K 3X5

514 270-6110, #1

**(!) Clinique médicale l’Envolée**

5025, rue de Salaberry, H4J 1J1

514 331-2323

**(!) CLSC des Faubourgs Ste- Catherine**

66, rue Ste- Catherine Est, H2X 1K6

514 527-9565 poste 3674

**(!) Clinique médicale Fémina**

1265, rue Berri (bureau 430), H2L 4X4

514 843-7904

**(!) Hôpital Lasalle, Clinique de planning familial**

8585, Terrasse Champlain, H8P 1C1

514 367-8628

**(!) Centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont**

5415, bd. De l’Assomption, H1T 2M4

514 252-3400 #4273

**(!) CLSC de Rivière-des-Prairies**

8555, bd. Perras, Montréal, H1E 4M7

514 494-4924 #3627

**(!) Centre hospitalier Saint Luc**

264, bd. René Lévesque Est, Montréal, H2X 1P1, 514 890-8000 #34609

**Centre Hospitalier Universitaire Ste Justine**

3175 chemin de la Côte Sainte Catherine, H3T 1C5, 514 345-4931 #4662

 (!) Accepte les personnes qui ne sont pas couvertes par la RAMQ moyennant des frais

Données : Septembre 2016

Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la FQPN/ grossesse non-planifiée

[www.fqpn.qc.ca](http://www.fqpn.qc.ca)



Fondée en 1972, la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) est un regroupement féministe de défense des droits et d’éducation populaire en matière de santé sexuelle et reproductive. La FQPN regroupe des organismes locaux, régionaux et nationaux ainsi que des membres individuel.le.s. Son mandat est de sensibiliser, d’informer et d’encourager la réflexion critique en santé sexuelle et reproductive et de promouvoir le libre-choix dans une perspective de justice sociale.

##

## L’avortement par instrument

##

(RÉGION DE MONTRÉAL)

DESCRIPTION : L’avortement par instrument consiste à aspirer le contenu utérin avec un tube fin. C’est une intervention qui passe par les voies naturelles (vagin- col de l’utérus) et qui ne requiert pas d’incision. Elle se fait le plus souvent sous anesthésie locale.

DÉROULEMENT :

- Rencontre avec l’intervenant ou l’intervenante

- Confirmation de la date de la grossesse par échographie

- Dépistage chlamydia- gonorrhée

- Prise de médication pour diminuer le stress et la douleur

- Prise d’antibiotiques pour prévenir les infections

- Insertion d'un spéculum dans le vagin

- Anesthésie du col utérin avec une injection

- Dilatation du col à l’aide de tiges

- Insertion d’une canule reliée à un appareil à succion qui aspire le contenu de l’utérus

- Curetage (nettoyage de la paroi de l'utérus)

- Repos pendant une à deux heures dans une salle de récupération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Selon les ressources, les conditions varient. Certaines demandent par exemple d’être à jeun le jour de l’intervention, d’autres non. Certains endroits demandent de se présenter à plusieurs RDV, d’autres non, etc.**

 **N’hésitez pas à poser des questions!**

POUR QUI ? Toute personne de plus de 14 ans qui est sûre de sa décision. Les personnes de moins de 14 ans doivent obtenir l’autorisation des parents/tuteurs.

JUSQU’À QUAND? La date de la grossesse est calculée à partir du premier jour des dernières menstruations. Au Canada, il n'y a pas de date limite légale pour avorter. La pratique est encadrée par les médecins. Au Québec, il est possible d’obtenir un avortement par instrument jusqu’à 24 semaines. Les grossesses plus avancées sont interrompues aux États-Unis.

MODE D’ACTION : Après une anesthésie locale et/ou une sédation consciente le contenu utérin est aspiré à l’aide d’une canule. C’est une intervention qui dure moins de dix minutes.

Pour les grossesses plus avancées, des tiges sont insérées au préalable dans le col de l’utérus afin de le dilater (il faut donc plusieurs RDV.)

EFFICACITÉ : 99%

EFFETS INDÉSIRABLES : Douleurs; Crampes; Possibilité de saignements de légers à modérés pendant les trois semaines suivantes.

RISQUES RARES (- 1%) : Avortement incomplet; Infection; Blessure au col de l’utérus ou à l’utérus.

CONTRE-INDICATIONS : Certaines conditions (indice de masse corporelle élevé, asthme ou hypertension non contrôlés, etc.) nécessitent une référence en milieu hospitalier.

AVANTAGES : Intervention rapide (peut être faite en ½ journée); Discrète; Possibilité d’installer un stérilet en même temps que la procédure; Possibilité de choisir sa méthode de sédation (parfois); Faibles risques de complications; Peut se faire lors de l’allaitement.

INCONVÉNIENTS : Requiert un déplacement et interdiction de conduire pendant 24h si sédation consciente; Acte qui peut être perçu comme invasif; Pas toujours la possibilité d’être accompagnée.

COUT : pour les personnes qui ont la carte RAMQ ou un statut de réfugiée, l’avortement est gratuit et le cout du déplacement déductible d’impôt. Pour les personnes à statut précaire, l’acte est facturé de 200$ à 1500$ selon les structures et le nombre de semaines de grossesse. Pour infos et support, appelez la FQPN au 514 866 3721.

*Ce document est publié à des fins d'information seulement. La FQPN ne fait pas de consultation médicale et les informations fournies ne doivent pas servir à poser un diagnostic ni à remplacer l’avis d'un ou une professionnelle de la santé.*